

Vous souhaitez rejoindre l'association Sentiers Amitiés : comment faire ?

Nous vous invitons à consulter les rubriques « Qui sommes-nous ? » et « Activités ».

Puis prendre contact avec les bénévoles par le biais de notre formulaire de [contact](#) et bien indiquer votre numéro de téléphone et les horaires pour vous joindre.

Nous reviendrons rapidement vers vous par email ou téléphone.

Avant de vous inscrire, nous vous convions à une ou deux sorties d'essai un dimanche, pour rencontrer les membres de l'association et voir si le rythme vous convient.

Vous pouvez dès à présent prendre connaissance des formalités administratives et financières d'adhésion .

### **Première adhésion**

Télécharger l'imprimé de demande d'adhésion : [demande d'adhésion](#).

L'adhésion est annuelle du 1<sup>er</sup> novembre au 30 octobre de l'année suivante. L'adhérent doit fournir un certificat médical (voir plus bas).

L'adhésion peut se faire en cours d'année.

A partir de septembre, la cotisation est prise en compte pour l'année suivante.

*Le coût de la cotisation comprend la cotisation au club, la licence individuelle auprès de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (N° affiliation FFRP N° 01322) et l'assurance (coût variable selon le type d'assurance souscrit).*

Voir le détail des modalités en page 2 de l'imprimé.

### **Certificat médical**

Téléchargez un modèle de certificat médical : [modèle de certificat médical](#).

*Le certificat médical qui accompagne l'imprimé de demande d'adhésion est obligatoire pour obtenir la licence FFRP. Il est **valable 3 ans à condition de joindre les deux années suivantes une attestation de***

*bonne santé au bulletin d'adhésion. ( document accessible aux adhérents au moment du renouvellement).*